



# PAUSE CARTABLE

## Après l'école

### Centre de loisirs périscolaire

### 2023/2024

### Nouvelles demandes

N° D'ORDRE	
le ..... / ..... / .....	
Par .....	
Cadre réservé au secrétariat	

### Fiche à retourner complétée

**A partir lundi 5 Juin 2023 pour les habitués et fratrises** - Auprès de la directrice de la Pause Cartable

**A partir du Mardi 20 Juin 2023 pour les nouvelles demandes** - Auprès du secrétariat du CSC ML Davin

**PARENTS**      Nom : .....

Prénom : .....

Adresse Mail : .....

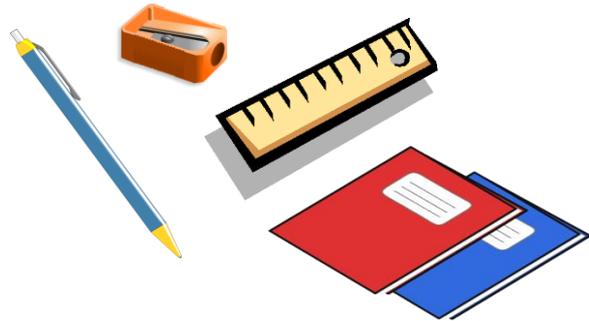
**ENFANT**      Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Age : ..... ans

**N° ALLOCATAIRE CAF** : .....



En cas d'absence de N° CAF, de radiation, ou de non mise à jour de votre QF, votre dernier avis d'imposition vous sera demandé

ECOLE D'AFFECTATION EN SEPTEMBRE 2023	ECOLE BREMOND		ECOLE MAUREL		CLASSE
	Maternelle		Maternelle		
	Primaire		Primaire		

#### CHOIX DU FORFAIT

(cocher les cases en fonction de vos besoins - 2 soirs minimum par semaine)

RAPPEL TARIF SOIR (2H15) 2023/2024	
QF 1 < 600€	3,99 €
601 > QF2 < 1000€	4,69 €
1001 > QF3 < 1600€	5,37 €
QF 4 > 1601€	5,78 €

	CHOIX JOURS		
	FORFAIT 2 JOURS	FORFAIT 3 JOURS	FORFAIT 4 JOURS
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

**Augmentation tarifaire pour la saison 2023 - 2024 en raison d'une "revalorisation conventionnelle obligatoire" des salaires.**

Le tarif définitif vous sera communiqué par la responsable de l'ALSH pause cartable, en fonction de votre QF, des jours et forfait sélectionnés.

#### ATTENTION !

**Inscription auprès du secrétariat du CSC - Aux heures d'ouverture de l'accueil**

En raison du nombre limité de place, l'inscription au centre de Loisirs ne sera définitive qu'après :

- Confirmation des disponibilités par le secrétariat du Centre Socio-culturel.
- Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant : **Fiche sanitaire, Pièces obligatoires** (copie DT Polio, assurance RC), **Régularisation des impayés.**
- **Dépôt des chèques à la réservation** ( 1 chèque par trimestre ou 1 seule chèque - Montant communiqué par Mme CHEVAL Laura ). Ces chèques devront être remis en même temps que la fiche d'inscription dossier complet obligatoire.
- Les inscriptions supplémentaires au cours de l'année devront-êtres réglées le jour même.
- Les personnes souhaitant que les animateurs acheminent leur enfant vers l'une des activités du CSC devront compléter avant le 8 septembre 2023 la fiche spécifique "**demande d'acheminement**" et s'inscrire à cette activité.

**AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.**

Date:

Signature :